

MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD



N° d'épreuve FFM	167	Organisateur
Moto-Club	MOTO CLUB DU BERRY	
N° d'affiliation	0137	
Date	20/05/2017 AU 21/05/2017	
Lieu	Bourges/Soye en Septaine	
Organisateur technique	Christian CLAUDEL	
Adresse	280 route de Saint Michel-18000 Bourges	
E-mail	christian.claudel@live.fr	
Téléphone	0662062075	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Michel MATHONAT	Licence : 016879
Président du Jury ou Arbitre*	Denis DION	Licence : 056813
Membre du Jury	Geoffrey MORAND	Licence : 171304
Membre du Jury	Pascal BACHELIER	Licence : 137989
Commissaire technique responsable	Jean-Michel PARCINEAU	Licence : 189117
Responsable du chronométrage	Lydia JAMET	Licence : 250604

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Chpt de ligue 85cc ESPOIRS	11ans	15ans	85cc maxi	Licences NJ3-NJ3C-Engagement 32€ (Dont 10€ transpondeur)
Mini Cross	7ans	11ans	65cc à 85cc maxi	Licences NJ1-NJ2-NJ3 Engagement 30€ (Dont 10€ transpondeur)
National	13ans		125cc à 650cc	Licences NJ3C-NCO ou internationale-Engagement 40€
Americaine	15ans		125cc à 650cc	Licences NJ3C-NCO ou internationale-Engagement 40€

Engagement :

Site Internet ---- www.motoclubduberry.com

Contact ----- **nikki DELL'OLIO**

Adresse ----- 20 rue des noyers 18390 SAINT MICHEL DE VOLANGIS

Téléphone ----- **0630346497** E-mail ---- nikkidellolio@gmail.com

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non

Tarif : 10€

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la Journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
 non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical	Docteur KATZ		
Nombre de secouristes	6	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	CH Jacques Coeur Bourges	Temps de trajet (en min)	10 minutes

Article 7 Le site de pratique

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Bourges/Soye en Septaine	Longueur du circuit	815 m
Adresse	route de Bourges 18340 Soye en Septaine	Largeur minimum de la piste	4 m
		Largeur de la grille	20 m
		Longueur de la ligne droite de départ	85 m
		Nombre d'OCP*	20
		*Officiels Commissaires de Piste	

Capacité Moto :
Pendant les essais : 24
En manche : 20

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 29/3/17

MOTO CLUB DU BERRY
280 Rte de St Michel
18000 BOURGES

Visa de la Ligue

Date : 10 AVR. 2017


Visa de la FFM

Date :
Numéro :